

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Mors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'au avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 6 septembre 1841.

Le ministère tory est définitivement constitué. Sir Robert Peel et ses collègues ont, le 2, prêté hommage entre les mains de la reine, sous les diverses qualités qu'indique la liste suivante :

Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie ;
 M. Henry Goulburn, chancelier de l'échiquier (ministre des finances) ;
 Lord Warnccliffe, président du conseil ;
 Lord Lyndhurst, lord-chancelier ;
 Le duc de Buckingham, lord du sceau privé ;
 Lord Aberdeen, secrétaire-d'état au département des affaires étrangères ;
 Lord Stanley, secrétaire-d'état au département des colonies ;
 Sir James Graham, secrétaire-d'état au département de l'intérieur ;
 Le duc de Wellington, ministre de cabinet sans département ;
 Lord Ellenborough, président du bureau de contrôle ;
 Le comte d'Addington, premier lord de l'amirauté ;
 Le comte de Ripon, président du bureau de commerce ;
 Sir F. Pollock, procureur général ;
 Sir W. Pollett, solliciteur général ;
 Lord Lowther, directeur-général des postes ;
 Sir H. Harding, secrétaire-d'état au département de la guerre ;
 Sir E. Knatchbull, payeur-général ;
 Lord Grey, lord lieutenant ou vice-roi d'Irlande ;
 Lord Elliot, secrétaire pour l'Irlande ;
 Sir Edward Sudgen, lord-chancelier d'Irlande ;
 W.-E. Gladstone, vice-président du bureau de commerce.

Le *Courrier français* donne sur la composition du nouveau ministère anglais les détails suivants :

Ce n'est pas un cabinet pur sang, comme l'auraient désiré les fidèles du torysme. Toutes les fractions opposantes y sont représentées, depuis les whigs ralliés, comme lord Stanley, jusqu'aux tories les plus encoûtés, comme sir E. Knatchbull.

Le duc de Wellington ne donnera que son nom au ministère. Il ne s'attribue aucun portefeuille et se réserve probablement de servir de lien ou de ciment entre les ministres qui se distinguent le plus par le contraste de leurs antécédents. Sir Robert Peel, à l'exemple de lord Melbourne, sera simplement premier lord de la trésorerie, et ne réunira pas à ses fonctions celles de chancelier de l'échiquier. Il veut pouvoir se dispenser du détail des affaires pour rester libre de consacrer à la politique toute sa puissance d'action. Cette réserve suffirait pour indiquer que le premier ministre s'attend à rencontrer de grandes difficultés.

Lord Lyndhurst reprend ses fonctions de grand chancelier. Il ne faudra rien moins que les profondes connaissances du noble lord, son activité fabuleuse et sa dextérité bien connue pour diriger les délibérations de la chambre des lords. M. Goulburn, qui devient chancelier de l'échiquier, a une capacité très-contestable, et ne sera sans doute que l'instrument de sir Robert Peel. Le comte de Ripon, renégat en matière économique comme dans son opinion politique, est placé au bureau du commerce, où l'on peut prédire, à coup sûr, qu'il fera bien des sottises. C'est lui qui se plaignait tout récemment, à la chambre des lords, des concessions stipulées dans le projet de traité entre l'Angleterre et la France. On voit quel fruit ont porté sur cette terre ingrate les grands exemples de M. Huskisson.

Lord Ellenborough, qui va diriger les affaires de l'Inde, est un parleur élégant. Nous doutons que son expérience réponde à la grandeur des questions dont la responsabilité lui est dévolue. Ce n'est pas le talent qui manque à lord Stanley ; mais son tempérament irritable ne devient-il pas un danger, appliqué à l'administration des colonies ? Sir J. Graham, à qui l'on remet l'intérieur et le soin de veiller à la tranquillité du royaume-uni, est un forcené qui voit les objets doubles en politique.

Nous avons réservé pour une dernière appréciation le nouveau ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen. La seule raison qui l'ait porté à ce poste difficile est la connaissance que lui a donnée des affaires et des précédents diplomatiques un long exercice du pouvoir. A cela près, lord Aberdeen est un homme médiocre qui hait la France et qui nous a harcelés sur toutes les questions depuis qu'il n'est plus ministre. Il ne rompra pas ouvertement avec nous, parce que le duc de Wellington et sir Robert Peel désirent couvrir leur éloignement réel pour nous par des dehors d'une bienveillance affectée. Mais il faut prévoir de sa part mille petites tracasseries et des relations froides, hautaines, très-voisines de l'hostilité.

POURSUITES CONTRE LA PRESSE.

Le *Courrier de la Sarthe* nous apprend que la cour royale d'Angers a renvoyé M. Ledru-Rollin devant la cour d'assises du Mans, sous la prévention de quatre chefs d'accusation, savoir : 1° attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi par la charte ; 2° attaque contre les droits et l'autorité de la chambre ; 3° attaque contre le respect dû aux lois ; 4° excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. Ce quadruple délit est imputé solidairement à M. Ledru-Rollin pour avoir prononcé le discours incriminé, et à M. Hauréau, rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, pour avoir approuvé ce discours. On ajoute que M. le procureur-général est dans l'intention de se pourvoir près la cour de cassation, afin d'obtenir que le jury de la Sarthe soit déclaré dans un état de suspicion légitime.

L'absurdité de ce procès n'a pas besoin d'être démontrée ; la presse s'en est trop long-temps occupée pour qu'il ne soit pas prouvé d'une manière positive pour tout le monde que le ministère, en continuant les poursuites contre l'élus du Mans, commet une faute des plus grandes et dont les conséquences retomberont infailliblement sur lui seul, car M. Ledru-Rollin sera infailliblement acquitté, quel que soit le jury devant lequel il sera appelé. M. Ledru-Rollin est,

entre autres choses, accusé d'avoir attaqué les droits et l'autorité de la chambre ; or, dernièrement nous avons vu des membres de cette même chambre se réunir pour protester contre les poursuites dont il est l'objet et les députés les plus actifs désigner quatre des plus éloquents orateurs pour assister leur collègue dans sa défense.

D'un autre côté, nous apprenons qu'à Paris, dans l'affaire de la saisie des huit journaux qui avaient reproduit la nouvelle du *Temps* relative au retrait du recensement, la chambre du conseil a mis hors de cause six de ces journaux parmi lesquels nous comptons le *National*, chose extraordinaire. Elle a renvoyé trois journaux devant la chambre des mises en accusation. Le *Temps*, la *Gazette* et la troisième de ces feuilles, que l'on n'a pas nommée, n'ont certainement rien à craindre de cette accusation. Il est fort probable, et nous aimons à l'espérer, que la chambre des mises en accusation les déchargera de toute poursuite ; à défaut de cette chambre, ce sera le jury.

Mais, comme le fait observer le *National*, ce jugement de la chambre du conseil n'enlèvera rien à la responsabilité du cabinet.

D'autres procès sont commencés, et l'on ne se hâte pas trop d'en finir avec eux. A Toulouse, on retient toujours en prison deux gérants de journaux arrêtés contrairement à la loi. A Toulouse encore, on a à juger MM. Arzac, Gasc et Roaldès, et leur jugement traîne en longueur comme à dessein. A Grenoble, c'est la *Gazette du Dauphiné* qui a été saisie pour l'affaire Didier et que l'on n'ose pas juger. Nous avons cependant la condamnation d'un journal à signaler : le *Courrier d'Indre-et-Loire* vient d'être condamné, en vertu des lois de septembre, à un mois de prison et 500 fr. d'amende, pour s'être permis d'adresser des vérités à quelques magistrats de Tours.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe* :

Nous recevons aujourd'hui l'arrêt de renvoi de la cour royale d'Angers, au sujet du discours prononcé par M. Ledru-Rollin devant les électeurs du 2^e collège de la Sarthe.

Cet arrêt a été rendu le 19 août 1841, en la chambre du conseil, par MM. Desmazières, premier président ; Giraud, président ; Bazanger, Michel de Guizard, Legeard de la Diriays et Loré, conseillers.

Le *Progressif* de Limoges nous apporte des détails sur le charivari qui a eu lieu dans cette ville en l'honneur de M. Bourdeau, pair de France, qui s'est fait le chaud partisan du recensement dans le conseil-général de la Haute-Vienne :

Le lundi 30 août, plusieurs citoyens sont allés sous les fenêtres de M. Bourdeau, puis sous celles de M. Dumont-Saint-Priest, procureur-général, exécuter, à l'aide de sifflets et de cornets à bœuquins, un concert-Mahul. Le groupe se promenait dans les rues en chantant la *Marseillaise*, lorsqu'intervinrent les autorités civiles et militaires. Chacun se retira alors chez soi sans désordre et sans tumulte.

Le lendemain, pendant la journée, les autorités ont déployé une très-grande activité : toutes les troupes étaient consignées ; des cartouches avaient été distribuées. Dans l'après-midi, on avait été remuer les vieux canons rouillés qui reposent à la Monnaie, et on avait exercé quelques soldats à s'en servir. On aurait dit, à voir ce luxe de précautions, que toute la ville allait être bouleversée.

La population s'en était émue, et chacun attendant un nouveau charivari, on fut obligé de fermer le théâtre faute de spectateurs. Un commencement de rixe, sans importance et heureusement sans résultat, a eu lieu entre le brigadier qui commandait le détachement envoyé au théâtre pour le spectacle et quelques personnes qui huaient le détachement au moment où il passait.

Un rassemblement plus considérable que celui de la veille s'est formé, vers huit heures et demie, sur la place de la Liberté. On y remarquait les signes d'une grande exaspération que quelques personnes sages ont du reste parvenues facilement à apaiser. Vers neuf heures et demie, ce rassemblement s'est dispersé de lui-même ; il n'en restait guère de traces lorsque des charges de cavalerie ont été faites, sans sommations, nous assure-t-on, sur la place de la Liberté. Des charges de cavalerie ont aussi été exécutées sur la place Royale.

On s'est demandé, ajoute le *Progressif*, pourquoi nos magistrats n'ont pas appelé la garde nationale à veiller au maintien de l'ordre. La garde nationale est la seule force armée qu'il convienne d'employer en pareille occasion.

Deux jeunes gens qui avaient été arrêtés ont été mis en liberté sous caution.

La cour de cassation, dans la demande en renvoi formée par le procureur-général de Toulouse de l'instruction dirigée contre les membres de la municipalité provisoire de cette ville et contre les journaux *l'Emancipation*, *l'Utilitaire* et la *Gazette du Languedoc*, a décidé, sur les conclusions conformes de M. Delapalme, qu'il y avait cause suffisante de sûreté. En conséquence, elle a renvoyé l'instruction de ces affaires devant le tribunal de Lyon.

La cour de cassation s'est aussi occupée du pourvoi formé par MM. Blaise, Audry et Dourille, condamnés pour association illicite. Ce pourvoi a été rejeté.

Congrès Scientifique.

Séances du 3 septembre.

1^{re} SECTION.

Une durée de trois quarts d'heure est fixée pour la discussion de chaque question.

On lit une invitation faite par le maire de Lyon aux membres du congrès, de se réunir chaque soir, à huit heures, dans les salons de la mairie. (Cette lecture a été faite dans toutes les sections et applaudie.)

M. de Caumont invite la science à étudier les rapports de la géologie et de l'agriculture. Certains sols sont, suivant leur nature, plus propres que d'autres à des genres de culture ; pourquoi ? Ne devrait-on pas, par exemple dans le Beaujolais, étudier cette question pour la plantation des vignes ? Placées dans des conditions atmosphériques semblables, les vignes produisent cependant des fruits plus ou moins alcooliques. On doit tour à tour employer le plâtre, le noir animal et la chaux sur les terrains de transition.

Un propriétaire et un chimiste promettent de se livrer à cette étude du sol et des fruits du Beaujolais.

MM. Croizet et Bravais disent que le mélange des terres est souvent nécessaire.

Le prince de Canino dit que les genres de culture doivent, par une règle générale, être alternés sur un même terrain.

M. Hittiez lit un long mémoire sur la formation néocomienne de certaines parties du Jura et du sol du département de l'Ain. Le calcaire néocomien est étendu par couches successives apportées par les eaux ; il est rempli de fossiles et de coquilles qui confirment l'ancienne existence de la mer crétacée dans ces régions bouleversées. Le Rhône, arrêté depuis par le calcaire néocomien à Bellegarde, se creusa un lit dans les crevasses inférieures et en rongant des roches moins dures.

M. l'abbé Chamousset fait quelques observations sur les calcaires néocomiens près de Chambéry.

M. Dumont d'Urville envoie au congrès un échantillon de roche de la terre Adélie, découverte par l'*Astrolabe* le 22 janvier 1840. Ce fragment contient beaucoup de fer qui attire l'aimant.

On annonce que la carte de membre du congrès donne à chacun le droit de visiter, à toute heure du jour, l'exposition d'agriculture du Jardin-des-Plantes actuellement ouverte, et de se faire accompagner d'une personne.

2^e SECTION.

M. Nivière dit que les progrès de l'industrie et de l'agriculture devraient marcher ensemble, mais qu'en France l'agriculture périclit. L'engrais est la première condition de toute production ; on tuait l'agriculture, l'industrie et la richesse françaises, en abaissant maintenant le droit sur les bestiaux étrangers. Ce droit doit être maintenu quelque temps encore, pour donner aux éleveurs français le temps de s'approprier à la concurrence si redoutable de l'étranger, et surtout de la Suisse et de l'Allemagne. En France, la petite propriété absorbe tout ; les grands propriétaires vendent leurs domaines par petites fractions pour bénéficier davantage. Les champs de colza, de pommes de terre et de froment font disparaître les prairies. Il faut de grandes et de petites propriétés, il faut cultiver les plantes fourragères, il faut dessécher les étangs fiévreux de la Bresse. Ce pays perd les neuf dixièmes de ce qu'il pourrait produire ; mais il lui faut dix ans pour recouvrer sa valeur. Il conviendrait donc, là comme partout, de faire des baux de ferme de vingt-cinq ans au lieu de neuf. Les capitaux manquent à l'agriculture, et l'on demande avec raison un haut enseignement agricole.

M. Arlès-Dufour demande la cause de la différence d'état agricole de l'Allemagne et de la France.

M. Nivière la trouve dans l'admirable institution du crédit agricole de l'Allemagne ; l'argent lui est prêté à 3 0/0, au lieu des intérêts usuraires qui grèvent l'agriculture française. D'ailleurs l'Allemagne a de grandes propriétés rurales.

M. Arlès-Dufour : L'industrie lyonnaise se perfectionne par la concurrence étrangère ; ne peut-elle en être ainsi de l'agriculture ? Que le gouvernement établisse le crédit agricole, mais qu'il abaisse le droit de 50 0/0 sur les bestiaux. Cette protection prohibitive enlève l'agriculture française.

Un membre : Les paysans allemands sont moraux ; en France, le crédit agricole trouverait dans la dissimulation des gens de la campagne des difficultés pour s'établir.

M. Nivière : C'est l'aisance qui fait la morale ; donnez la prospérité aux agriculteurs français par le bas prix de l'engrais, et vous les moraliserez.

M. Fournet : L'accroissement des populations nécessite la substitution du froment aux fourrages.

M. Nivière : Aussi voulons-nous que les capitaux se tournent vers les nombreuses parties incultes de la France pour leur faire produire des fourrages.

M. Puvis : En France, il y a plus de dépenses, plus de frais, plus d'impôts ; on ne peut donc pas tarir la source des bénéfices de l'agriculture française.

Cette section se réunira désormais dans la salle des assises, à l'Hôtel-de-Ville, afin de prolonger ses séances autant qu'elle le désirera.

4^e SECTION.

L'abbé Croizet lit un mémoire sur les tumuli découverts en Auvergne. Cette partie de la France, ravagée par les barbares, conserve peu de débris des monuments romains, mais elle possède plusieurs pierres et tombeaux des premiers temps de la monarchie française. On en trouve du temps d'Alaric et de Théodoric, dont l'abbé Croizet rapporte la copie. Autrefois les corps des riches étaient presque seuls brûlés : des squelettes entiers ont été découverts ; la structure de leurs crânes annonce des êtres plus beaux, plus forts, plus intelligents que les hommes de notre temps. La physiologie devient-elle une science. Les Gaulois habitaient les rocs élevés, les Romains préféraient les vallons. La population de l'Auvergne luita courageusement contre l'esclavage ; ses tombeaux étaient simples.

M. Guillard engage avec M. Croizet une discussion sur l'orthographe altérée dans les inscriptions ; plusieurs de ces altérations peuvent s'expliquer par la différence de prononciation.

M. Martin signale l'existence des descendants des Sarrasins dans

la Bresse, sous le nom en quelque sorte offensant de Barrins et de Chizerots. En 1789, leurs mœurs, leurs coutumes presque orientales et leur langage rude, compris par des Africains, faisaient d'eux des peuplades séparées, ne pouvant que s'épouser entre les mêmes familles, méprisées et fières, laborieuses, indépendantes et riches. Leurs danses, leurs cérémonies de mariage et de funérailles étaient étranges; on plaçait une pièce de monnaie dans la bouche des morts. Maintenant les traits qui différencient des Bressans les anciens Sarrazins disparaissent peu à peu. Il est présumable que des villages sarrazins ont également existé dans les départements du Rhône et de Saône-et-Loire; des noms et des tours dites des Sarrazins confirment cette présomption.

5^e SECTION.

M. le président annonce que la commission des sections a décidé que la question relative aux théories de Fourier sera établie au 4^e rang qu'elle avait dans le premier programme. M. Victor Considérant se fait inscrire pour la traiter.

Huit mémoires sont déposés, traitant tous des moyens de constituer une petite retraite aux ouvriers de la fabrique des soieries à Lyon. Un concours est ouvert à ce sujet, et la personne qui a posé la question offre une médaille de 500 fr. à celui qui indiquera les meilleurs moyens. Le président déclare donc que tous ceux qui voudront traiter la question devront de suite déposer leurs mémoires ou développer oralement leurs idées dans cette même séance. Une commission est nommée pour lire les mémoires et donner à la section un rapport détaillé sur chacun d'eux; elle se compose de MM. Bonnardet, Saint-Olive, Monmartin, Considérant et Guerre.

Trois membres déclarent vouloir prendre la parole sur cette question.

M. Leclerc établit l'utilité de ces retraites au nom de la religion, de l'humanité et de l'intérêt de tous ou de la sécurité publique.

Une association des ouvriers seuls ou des ouvriers et des négociants réunis lui paraît insuffisante pour créer le fonds de ces retraites; il faut donc qu'à ces deux classes s'adjoignent des personnes riches et bienfaisantes. Celles-ci feraient des souscriptions; les ouvriers abandonneraient un centime par franc sur le prix de leur façon; chaque négociant paierait en outre vingt francs.

Les sociétaires formeraient entre eux un bureau chargé de juger les demandes de retraites et de déterminer leur quotité suivant les besoins. Un ouvrier n'aurait droit à une retraite qu'après un travail de vingt ans à Lyon.

M. Roux, de Marseille, opine pour un versement fait par l'ouvrier de quinze centimes par journée de travail. Il déclare que, s'il obtenait la médaille, il en ferait l'abandon à la caisse de prévoyance qu'il propose de créer pour les ouvriers.

M. Falconnet propose un droit d'un centime par jour de travail et par métier, payé, nous croyons, par le négociant, plus l'abandon d'un centime par cinq francs fait par l'ouvrier, plus l'élévation du livret à cinq francs au lieu d'un franc, plus des amendes imposées aux ouvriers pour les infractions à un règlement qui leur serait imposé, plus l'abandon aux ouvriers du bénéfice que rapportait autrefois le curage des fosses d'aisance. Enfin M. Falconnet suppose que, par suite d'un procédé nouveau, le prix du conditionnement des soies sera diminué, et, dans ce cas, il pense que les négociants devront faire aux ouvriers l'abandon de la différence du prix nouveau au prix ancien.

La discussion sur cette question est renvoyée au lendemain. La commission examinera les mémoires dans la soirée de ce jour 3 septembre.

6^e SECTION.

M. Fournet lit la première partie de son mémoire sur les vents qui dominent en France.

Un membre lit un mémoire sur les éclipses.

M. Hittiez communique un mémoire sur le diaphragme en vessie.

Séance générale.

Le congrès vote des remerciements à la ville, pour les dépenses qu'elle a consacrées à ses fêtes, et aux musiciens dont le talent s'est produit à la messe d'ouverture.

Les procès-verbaux sont lus.

De nombreux ouvrages sont offerts.

Le prince de Canino dit qu'il est chargé d'inviter les membres du congrès à se rendre au congrès de Florence. Pour moi, ajoute-t-il, qui suis né sur les bords de la Seine, et que des circonstances que je ne qualifierai pas ont forcé à m'expatrier, je serai heureux si je puis être un lien de plus entre la France et l'Italie, cette terre qui, malgré ses malheurs, est restée fidèle aux arts, à la science, et qui vous garde l'affection la plus tendre.

Ces paroles sont suivies d'une double salve d'applaudissements.

Un membre de la société d'émulation lit au congrès un compte-rendu des travaux de la société. Le département du Jura, dit-il, a produit Bichat et l'immortel Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise* qui guida si souvent les soldats républicains à la victoire.

La séance est levée à cinq heures.

Séances du 4 septembre.

1^{re} SECTION.

Cette section nomme d'abord MM. de Caumont, Lortet et Hittiez pour dresser des cadres de tableaux que le congrès enverra dans différents lieux, afin de savoir, par les notes qu'y inscriront les personnes auxquelles ils seront adressés, la différence des cultures qui pourront être pratiquées avec le plus de succès, suivant la nature des terrains et des climats.

A ce sujet, le congrès correspondra avec les sociétés savantes de l'Allemagne qui dirigent dans ce sens leurs études.

Plusieurs ouvrages sont offerts; on demande qu'ils soient déposés dans la bibliothèque du Palais-des-Arts, pour qu'on puisse en prendre communication.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si ou non les oiseaux mouches se nourrissent quelquefois d'insectes ou seulement s'ils en avalent par l'aspiration du suc des plantes. Cette question n'est pas résolue.

M. Jourdan consulte le congrès sur le mode de classification zoologique qu'il a adopté dans son enseignement à Lyon: il pense que les animaux doivent être classés suivant leur degré d'animation et de sensibilité. Or, la circulation du sang, la respiration, la digestion et la génération dans les animaux ne lui paraissent pas correspondre avec leur degré d'animation. Le système nerveux, au contraire, grandit toujours avec la force de sensibilité; c'est donc sur lui qu'il appuie ses classifications. Plus est grande la synthèse nerveuse, plus est grande l'animation.

Le muséum de zoologie de Lyon n'est qu'un générat pour l'enseignement et non un musée d'espèces; Paris lui-même ne peut parvenir à en avoir un complet, et Lyon ne désire qu'un *species* du bassin du Rhône. Il est donc assez riche.

2^e SECTION.

M. Eugène Robert lit un mémoire sur les progrès que peut faire la production de la soie en France. La bonne éducation des vers à soie, dit-il, est plus utile que la multiplication des plantations de mûriers; seulement on doit choisir pour ceux-ci les bons terrains, c'est-à-dire les terrains secs et élevés. Les doctrines de la nouvelle école séricicole sont les meilleures.

La soie, en France, est mal filée; le transport des cocons est dangereux. Il faudrait des filatures près des magnaneries. Le gouverne-

ment devrait fonder une filature-modèle dans chaque département séricicole.

M. Eugène Robert conseille encore de ne se servir que de vers bien acclimatés et dont les races ne soient pas mélangées et croisées.

Les soies venant sur tous les terrains secs, élevés, et par conséquent dans le nord, sont plus blanches et meilleures que celles des terres basses, humides et grasses.

La section nomme trois commissions, agricole, industrielle et commerciale, pour rendre compte des ouvrages qui lui sont offerts.

M. Ariès-Dufour cherche à démontrer que les industries lyonnaises furent autrefois détruites ou paralysées par les droits dits protecteurs qu'on voulait octroyer.

Plusieurs membres parlent de restreindre les droits protecteurs, mais de les admettre quelquefois.

4^e SECTION.

Cette section est invitée à visiter plusieurs médailles trouvées dans la colline de Fourvières et déposées maintenant, montée Saint-Barthélemy, chez les frères de la doctrine chrétienne.

Un membre lit un mémoire sur les *tumuli* ou tertres trouvés en Dombes et dans la Bresse. Là, ce n'étaient point des tombeaux, mais des éminences où se plaçaient les sentinelles des châteaux voisins; un chemin souterrain communiquait avec ces châteaux, et leur utilité s'explique, comme dans les îles Baléares, par la position plate, légèrement ondulée et boisée de ces pays.

M. Croizet rapporte que plusieurs débris d'animaux se trouvent souvent mêlés aux cendres humaines; les *Galli* faisaient en effet inhumer avec eux les animaux et les meubles qui leur étaient chers.

M. Coste signale les richesses historiques du musée Rozat. Cette collection contient des médailles, armes, brochures, etc., se rattachant à Lyon depuis 1787 jusqu'en 1838.

La section déclare ce musée digne d'éloges.

M. Mounier démontre les traces du passage des Sarrazins dans la Haute Bourgogne, dans les départements du Doubs et de l'Ain. Là, ce nom est synonyme de maudits et de croquemitaines. Plusieurs tours, châteaux et ponts sont encore appelés monuments des Sarrazins.

M. Monin fait observer que tous les païens furent nommés Sarrazins par nos pères.

M. Ernest Falconnet dit que la bibliothèque de Saint-Etienne est propriétaire d'un obituaire de la cathédrale de Chartres. Ce manuscrit lui est venu en suite de la révolution française; elle veut le garder et le refuse à Chartres. M. Falconnet en donne la copie et en tire quelques déductions historiques.

5^e SECTION.

On y poursuit la discussion sur une retraite à assurer aux ouvriers vétérans de la fabrique des soieries à Lyon. Plusieurs membres prennent encore la parole. Parmi les moyens indiqués, ce sont toujours des appels à la religion, à la charité, ou des cessions de salaire et des amendes imposées aux ouvriers.

Un membre veut une loi qui contraigne les négociants et les ouvriers à fonder la caisse des retraites. Sans lois, dit-il, vous n'obtiendrez rien.

Un autre membre voudrait que l'on établît des maisons avec jardins contenant 300 ouvriers-négociants vivant en commun, mais sans gêner la liberté des familles. On ferait un appel à la capacité, aux dons, aux préts. Un professeur serait attaché à cet établissement, ainsi qu'un médecin payé en raison du moindre nombre de malades. Les bénéfices de cet établissement serviraient à en fonder d'autres.

M. Mathevon voudrait prélever un quart de centime par franc sur le salaire de l'ouvrier: quelquefois le négociant consentirait sans doute à le payer; il pense que cette retenue sur l'ouvrier produirait 80,000 fr. par an. (Ceci supposerait donc un salaire de 32 millions de francs payé annuellement aux ouvriers par les négociants.) La discussion est close jusqu'à ce que la commission fasse son rapport sur les mémoires déposés.

M. Brac de Laperrière lit une adresse faite par lui aux Lyonnais en 1834, provoquant la création d'un Athénée semblable à celui proposé en ce moment, et contenant de plus une tribune ouverte à toutes les opinions indépendantes, sages, scientifiques et artistiques. A Lyon, disait-il alors, le talent n'ose pas se produire, on le conspuait; notre ville est la dernière des villes intelligentes. Lyonnais, souvenons-nous de notre passé et relevons-nous de notre abaissement.

Il propose qu'une commission soit nommée par le congrès pour combiner le projet présenté en 1834 avec celui nouvellement conçu, et que de plus le congrès emploie toute son influence auprès de la municipalité lyonnaise pour activer la fondation de l'Athénée, ou, ce qui est la même chose, des cercles réunis. Depuis 1834, dit-il, la position intellectuelle de notre ville s'est notablement améliorée, mais l'Athénée est nécessaire.

La proposition de M. de Laperrière est votée avec acclamations.

Séance générale.

Une longue discussion s'engage sur l'inopportunité de la lecture des procès-verbaux du jour, encore incomplets, disent quelques membres, et non approuvés par les sections. Cette discussion aboutit à un ordre du jour et les procès-verbaux sont lus.

M. Grégory achève la lecture de son mémoire sur le commerce des Pisans.

Les membres du congrès sont invités à assister aux séances de la société de conservation des anciens monuments en France et de l'institut des provinces. Cesséances auront lieu les dimanche et lundi 5 et 6 de ce mois, à huit heures du soir, dans la salle provisoire des assises, à l'Hôtel-de-Ville.

La séance est levée à cinq heures et demie.

6^e SECTION.

M. Bourcier entretient cette section de quelques modifications dans les opérations propres au daguerréotype.

M. Fournet achève la lecture de son mémoire sur les vents dominant en France. Le mistral est plus faible durant la nuit que pendant le jour; sa cause probable est l'échauffement du sol de la haute Provence. On croit qu'il n'a commencé ses ravages qu'à partir des défrichements et des déboisements opérés sous Auguste.

M. de Saussure lit un mémoire sur la nutrition de certaines plantes.

Séances du 5 septembre.

1^{re} SECTION.

On se transporte d'abord dans le musée zoologique où M. Jourdan développe son enseignement sur les séries classées d'après le système nerveux. Un membre fait observer qu'un professeur d'Al-magne s'est rangé à l'opinion partagée par M. Jourdan.

On explique que l'homme peut, jusqu'à certain point, développer l'instinct des animaux par l'éducation qu'il leur donne. C'est ainsi qu'une race de chiens cultivée pendant trois générations d'hommes pourrait atteindre un degré d'intelligence bien supérieur à celui qu'elle avait primitivement.

M. Bravais lit un mémoire sur les verticilles vrais ou faux des plantes.

2^e SECTION.

Un membre dit que l'agriculture a besoin de capitaux; qu'en France elle décline parce qu'on sacrifie l'avenir aux revenus du présent. Il voudrait que par cotisation l'on fondât une banque agricole qui prêterait de l'argent en acceptant pour gages les denrées.

M. Nivière explique comment l'Allemagne a constitué son crédit agricole. Tous les propriétaires d'une province engageaient leurs propriétés pour un prêt fait à l'un d'eux. Bientôt l'argent abonda; maintenant son intérêt revient à 3 0/0. Il renouvelle son désir de voir les capitaux et la grande propriété se porter vers les parties incultes de la France et y établir des fourrages. Le droit sur les bestiaux devrait être, pour cela, maintenu quelques années encore.

La section nomme une commission composée de M. Nivière, de M. de Mornay et d'un autre membre pour rédiger une proposition sur ce qu'ils pensent que doit faire l'agriculture française.

M. Bonnet, professeur d'agriculture dans le département du Doubs, voudrait voir établir l'enseignement agricole à différents degrés: 1^o dans les écoles primaires; 2^o dans les écoles normales; 3^o dans les facultés des sciences, où il se combinerait avec l'étude de la géologie; 4^o enfin dans les campagnes, où le professeur irait de village en village, instruisant, pratiquant, démontrant et se dévouant. M. Bonnet obtient ainsi de fort beaux résultats dans le Doubs, et le professeur du département du Jura va l'imiter.

M. Nivière voudrait des fermes-modèles où un petit nombre d'élèves pratiquerait, pendant quelques années, l'agriculture; ces élèves seraient remplacés non pas tous à la fois, mais par petites portions.

4^e SECTION.

M. Audin, vice-président, invite le journalisme lyonnais à assister soit aux séances du congrès, soit à l'excursion à Vienne, pour en rendre compte.

Un membre fait observer que la presse n'a pas attendu cette invitation, qui, du reste, les flatte. Le *Censeur*, ajoute-t-il, est représenté à cette réunion même; et, s'il n'a pas encore paru dans cette feuille beaucoup de comptes-rendus, cela tient à des causes indépendantes de la volonté des rédacteurs. Du reste, les journaux ne peuvent nécessairement donner que des analyses très-sommaires, mais du moins le *Censeur* les présente aussi exactes qu'il lui est possible de le faire.

Sur l'invitation de l'archevêque de Lyon, la section se transportera jeudi dans l'église Saint-Jean, afin de donner son avis sur les réparations que l'on se propose d'y faire.

On lit un mémoire de M. Désiré Monnier combattant l'opinion émise par les historiens que le combat entre Albin et Sévère ait eu lieu près de Trévoux. Plusieurs tertres et noms de villages prouvent que le champ de bataille fut près de Tournus. La cause de cette erreur est que le mot *Trivurcium* a été lu *Trivurcium*. Le village d'Albigny, sur les bords de la Saône, ferait croire aussi que l'on a eu tort de placer sur les bords du Rhône la maison de plaisance où périt Albin.

M. Branche lit un mémoire brillant de forme sur le caractère roman de l'architecture des églises d'Auvergne.

On lit également un mémoire sur quelques erreurs commises par les historiens dans les stipulations du contrat de mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite de France.

5^e SECTION.

M. Victor Considérant déclare que le fouriérisme n'est point violent et brusquement révolutionnaire, puis il lit un mémoire sur les doctrines philosophiques de cette école.

L'homme et la société ont en eux les éléments du progrès; mais quel est le but de ce progrès? Etudions le monde. L'univers est organisé comme l'homme, et une loi commune les lie l'un à l'autre, de telle sorte que l'humanité est l'un des organes de l'univers. Or, tout organe doit remplir ses fonctions; celles de l'homme sont de faire prospérer les choses de ce globe qui sont en rapport avec lui. (M. Considérant explique qu'il ne s'occupe en ce moment que des fonctions qui regardent le temps, la matière.) Notre globe est lié par une corrélation certaine avec tout le système planétaire. L'homme peut et doit, dans un cercle borné mais certain, exercer une influence sur tout l'univers par la végétation dont il couvrira le globe, par la direction des eaux, etc., toutes choses qui modifient plus ou moins les rapports de la terre avec les autres sphères. Le travail est donc utile à l'homme, et fort heureusement il lui est nécessaire pour constituer son bonheur. Le bonheur, c'est la vie dans son état normal, c'est l'accomplissement régulier des fonctions. Eh bien! Fourier dirige toutes les passions humaines vers ce travail, vers ce bonheur. Maintenant l'unité manque encore parmi les hommes, mais on y marche. Il y a progrès, et probablement cette marche vers l'unité se fait sentir maintenant dans les éléments; car, pour se transformer, l'humanité suit la loi des éléments. Du manque d'unité naît la souffrance: le fouriérisme veut créer l'unité. Son règne arrive; le commerce et l'industrie y aident puissamment.

Sans doute l'homme peut librement activer ce résultat en se rapprochant des grandes lois sociales; étant une fonction partielle de l'humanité, il peut modifier le mouvement humain; mais un seul homme ne suffit pas pour transformer l'élément organique. On doit agir sur une association; la famille est trop restreinte, il faut la concurrence. Si l'on parvient à organiser la concurrence, il est bien évident que l'on parviendra à organiser la société tout entière.

La section décide que M. Considérant continuera les développements de la doctrine, si la vacance d'une salle le permet.

Plusieurs membres demandent l'impression de ce mémoire dans le compte-rendu général des travaux du congrès; plusieurs autres membres demandent l'ajournement de cette proposition. M. Rittiez dit qu'il votera pour l'impression sans entendre par ce fait approuver ou imputer les doctrines, mais parce qu'il regarde que les congrès en France doivent favoriser l'émission de toutes les idées. Conformément à cette pensée, l'impression est votée, mais la proposition de la lecture du mémoire en séance générale est repoussée par la section.

M. Belin lit ensuite un mémoire sur le devoir moral de l'orateur; son impression est également votée.

6^e SECTION.

M. Buisson voudrait que les congrès ne délibérassent que sur des questions scientifiques vraiment graves et neuves; il lit un mémoire sur la dissolution des bases salifiables des huiles médicinales.

M. Dupasquier signale la dangereuse existence de l'arsenic en assez forte quantité dans l'acide chloride du commerce et même dans l'acide sulfurique. On pourrait le faire disparaître par l'action de l'acide hydro-sulfurique.

Séance générale.

Les procès-verbaux des séances sont lus, plusieurs ouvrages sont offerts au congrès, et M. Eugène Robert lit son mémoire sur les moyens d'améliorer la production des soies en France. Nous en avons fait l'analyse dans le compte-rendu des séances du 4.

3^e SECTION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

(Présidence de M. Viricel.)

Séances des 3 et 4 septembre.

SCIENCES MÉDICALES.

Après la lecture du procès-verbal, la parole est accordée à M. Pravaz. Ce médecin donne lecture d'un mémoire sur les luxations congénitales, considérées comme incurables par les anciens; il cite plusieurs exemples de guérison de cette maladie. Déjà cette conquête de la chirurgie n'est plus nouvelle; tous les orthopédistes obtiennent aujourd'hui des triomphes de cette nature.

Le travail de M. Pravaz, remarquable en lui-même aussi bien que par l'importance des faits qui y sont consignés, n'est plus original;

Un rapport est présenté, au nom de la commission des intérêts publics, sur les questions que soulèvent le paupérisme et la charité publique en France, questions sur lesquelles M. le ministre de l'intérieur appelle de nouveau les investigations des conseils-généraux. L'organe de la commission exprime le regret que les recherches indispen-

hies pour l'éclaircissement de cette question n'aient pu être faites dans le courant de l'année qui vient de s'écouler et conclut à un nouvel ajournement.

Le conseil, vu les circulaires de M. le ministre de l'intérieur des 6 août 1840 et 15 août 1841;

Vu le rapport de M. le préfet relatif à ces circulaires;

Sur la proposition d'un membre;

Considérant que les nombreux documents statistiques dont la recherche et l'étude sont nécessaires pour qu'on puisse répondre d'une manière réellement utile aux graves questions posées, n'ont pu être recueillis depuis la session précédente;

Que l'étendue et les difficultés de ces recherches placent impérieusement le conseil dans l'obligation de les confier à plusieurs de ses membres, dont le travail préparatoire rendra plus sûres les solutions attendues par M. le ministre;

Le conseil-général ajourne de nouveau, avec le plus vif regret, jusqu'à la prochaine session, ses réponses aux diverses questions proposées sur le *paupérisme* et la *charité légale*;

Et il exprime le désir que, dans l'intervalle, MM. Rémond, Mermet, Martin, Permezel et Royé-Vial veuillent bien recueillir les documents statistiques propres à donner aux solutions demandées toute la certitude désirable.

Proposition du conseil d'arrondissement d'Alby.

Un membre de la commission des intérêts publics soumet au conseil la proposition faite par le conseil d'arrondissement d'Alby sur la conversion des rentes, et l'invitation adressée au conseil-général du Rhône par le président de ce conseil d'arrondissement, à l'effet de formuler un semblable vœu.

Le conseil, considérant que ce vœu ne lui a pas été transmis selon la forme légale, et par M. le préfet du Tarn, ainsi qu'il aurait dû l'être, passe à l'ordre du jour. (La suite au prochain numéro.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelles Publications.

COUPES ET VUES DES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES, par Henry de la Bèche, secrétaire pour l'étranger de la société géologique de Londres, avec un texte traduit de l'anglais. — 1 vol. in-4°. — Paris, 1840. — Prix : 20 fr.

PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX, par J. Muller, professeur d'anatomie et de physiologie à l'université de Berlin, ornée de 50 planches intercalées dans le texte, et de 4 planches gravées. — 2 vol. in-8°. — Paris, 1840. — Prix : 16 fr.

DES EAUX MINÉRALES D'ALLEVARD, par Alphonse Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, professeur de chimie à l'école secondaire de médecine et à la Martinière, etc. — 1 vol. in-8°. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 7 fr. 50 c.

DES EAUX DE SOURCE ET DES EAUX DE RIVIÈRE, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel, par Alphonse Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, professeur de chimie médicale et de chimie industrielle. 1 vol. in-8°. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 7 fr. 50 c.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU MAGNÉTISME ANIMAL, par Ricard, professeur à l'Athénée royal de Paris. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 6 fr.

(6936)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Mardi sept du courant, à neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, placard, commode, secrétaire, glaces, chaises, fauteuils, batterie de cuisine, etc.

(1420)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre en totalité ou séparément.

1^o Une jolie maison de maître, située à la Tour-du-Pin, dans une des plus belles positions du pays, avec cour, écuries, remises, jardin, fontaine, et clos y attenant, de la contenance de 2 hectares 60 ares environ.

2^o Un domaine à la porte de la Tour-du-Pin, avec de belles chutes d'eau, consistant en prairies, terres labourables première qualité, et un moulin réparé à neuf, en très-bon état, de la contenance de 16 hectares environ.

S'adresser, à la Tour-du-Pin, à M^{es} Blache et Lhoste, notaires, et, à Grenoble, à M^e Raymond, avocat. (4592)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4, SUCCESEUR DE M^e CHAZAL.

A céder pour un prix modéré.

Une place honorable à Lyon, et d'un prix de 10,000 fr.

S'adresser audit M^e Régipas. (4269)

(11050)

A vendre.

Belle Maison neuve, située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre; la maison a quatre étages, cave voûtées, grenier et pompe. — Le revenu est de 4,400 fr. — La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M^{me} Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(11053)

A vendre.

Une charge d'huissier, à 12 kilomètres de Lyon, dans un chef-lieu de canton, du produit annuel de 3,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guardet, arbitre de commerce, place Saint-Michel, maison Martin.

A vendre pour cause de changement de commerce.

Un joli fonds de café, situé dans le plus beau quartier de la ville, propre à un café-restaurant, n'en existant pas dans ce quartier. — Location modérée.

S'adresser à M^{me} Poizat, marchande de merceries, rue de Puzy, n° 3, près l'église Saint-François. (11038)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

Fonds de café, entièrement décoré à neuf et situé sur une place, dans l'intérieur de la ville.

S'adresser au cabinet de lecture, rue de la Plume, près la rue Grenette. (5358)

(11049)

A vendre.

Un jeune et beau lion, de la grande espèce, d'un caractère très-doux.

S'adresser, hôtel du Rhône, place des Cordeliers.

(10092)

A vendre en gros et en détail.

800 pièces indiennes de 40 centimes à 1 franc.

Grand choix de mousseline-laine, stoff et châles aux prix les plus modérés. — Rue Saint-Pierre, 4, au 1^{er}.

AUX DARTREUX. (PHARMACIE RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 13, A PARIS.) — Toutes les MALADIES DE LA PEAU, provenues de GALE, MALADIES SECRÈTES, SANG VICIEUX, etc., sont radicalement guéries par la MÉTHODE NOUVELLE employée par un docteur s'occupant spécialement du traitement de ces affections. On traite facilement par correspondance. (Affranchir.) (7751—5752)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7503)

(11032)

A vendre.

Fonds de mercerie et bonneterie, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Siaux, rue Tupin, n° 16.

(11033)

A vendre de suite.

Fonds de pâtisseries, et local à louer. Ce fonds est le seul dans le quartier.

S'adresser au 1^{er} étage de la maison rue Casati, n° 11.

AVIS.—M. HENRY EISSMANN, ci-devant maître de l'hôtel Saint-Pierre à Lyon, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient maintenant l'ancien fonds de café-restaurant de M. LARDILLIER, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux, derrière le Grand-Orient. Il continuera de servir à la carte et à tant par tête. Il y aura grands et petits salons. (5356)

VERMOUTH DE TURIN,
de CHAVASSE, distillateur à Chambéry.

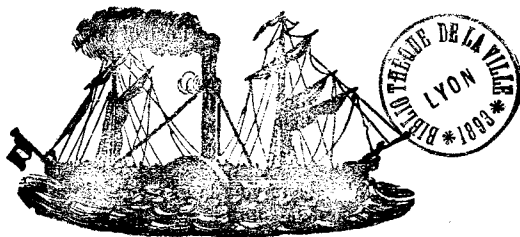
Seul dépôt à Lyon, rue Sala, 21. (11049)

Ouverture du Grand-Restaurant

De la galerie de l'Hôtel-Dieu.

Les propriétaires de ce nouvel établissement ont l'honneur d'informer le public qu'ils en ont fixé l'ouverture au samedi 4 septembre courant.

Jaloux de conserver la réputation qu'ils ont acquise par la connaissance de l'art culinaire, la grande variété des mets, l'exactitude et la célérité du service, ils espèrent que le public vraiment gourmet ne leur fera pas défaut. (11027)



CROCODILE, MARSOULIN, MISTRAL, SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône,

SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN,

Pour VALENCE Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAILLE. 7 fr. 50 c. 5 fr. 15 fr. 10 fr.

Il y a à bord un restaurant bien tenu.

S'adresser aux propriétaires MM. Bonnardel frères et Co, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (11051)

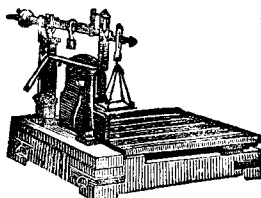
BASCULES PORTATIVES
de Béranger et Co, balanciers-mécaniciens brevetés,

Fournisseurs des Poids publics d'environ cinquante villes de France.

MAGASINS:

RUE DU BOIS, 51,

A LYON.



ATELIERS:

COURTROCADERO,

10,

AUX BROTTÉAUX.

CONSTRUCTION DE BASCULES A PESER LES VOITURES.

Adressez les demandes à Béranger et Co, balanciers à Lyon, seule maison autorisée pour la fabrication des bascules-romaines à quatre portées, système Béranger (décision ministérielle du 6 mai 1840).

La solidité, la forme élégante et le peu d'emplacement qu'elles occupent les rendent préférables pour tous services aux anciennes bascules. — Leur prix, avec poids complets, est moins élevé.

Nota. — Ne pas confondre les bascules à quatre portées, système Béranger, autorisées, avec des contrefaçons qui ne manqueront pas d'être poursuivies. (6437)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

AVIS.

La renommée toujours croissante de la PATE PECTORALE DE REGLISSE A LA GOMME, préparée par GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges), la preuve de son efficacité pour la guérison prompte et radicale des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge et autres, maladies de poitrine, et la vogue immense dont elle jouit depuis dix ans, la rendent d'autant plus préférable à toutes les autres pâtes pectorales qu'elle coûte moitié moins. — Dépôts dans les pharmacies MACORS, rue Saint-Jean; VERNET, place des Terreaux; BERTRAND, rue et place Louis-le-Grand. (7341)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.